

METHODOLOGIE

☞ INTRODUCTION

☞ PRESENTATION - METHODOLOGIE DANS LE TEMPS

☞ OUTILS

- Fiches de synthèse

- Rapport

- Avis - Résolution

- Questions orales

- Questions d'actualité

☞ SUIVI

- Contact par courrier électronique

- Mise en place d'un forum

☞ DEMANDES ADRESSÉES A LA COMMISSION

TRAVAUX

☞ PROGRAMME

☞ COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

M. MUCETTI
Sous-directeur de l' Administration des Français

☞ DEBAT SUR LA CREATION D'UNE COMMISSION TEMPORAIRE

☞ EXAMEN DES REPONSES AUX TEXTES ADOPTES

☞ BILAN DES ELECTIONS DU 18 JUIN 2006

M. MUCETTI
Sous-directeur de l' Administration des Français

☞ PROCHAIN SCRUTIN POUR LES PRESIDENTIELLES

☞ DÉFINITION DES THEMES DE TRAVAIL

- **I - COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

-

◆ 2 situations avant et après le 1^{er} janvier 2006

Fusion des listes électorales

☞ Une seule commission électorale

NOUVEAU CADRE

Art. 6 – Loi organique du 31.01.76 modifiée le 20.07.05

- 1 liste par Ambassade ou chef lieu de circonscription
- 2 membres titulaires
- 2 membres suppléants

appelés à remplacer dans l'ordre de désignation,
l'un ou l'autre des titulaires

➤ Cette COMMISSION ADMINISTRATIVE est renouvelée après chaque renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger.

➤ Le MANDAT DE MEMBRE TITULAIRE n'est pas immédiatement renouvelable.

➤ Peut être membre de cette commission TOUT FRANÇAIS inscrit sur la liste électorale consulaire à l'exclusion des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger.

➤ Choix sur l'interprétation car c'est la 1^{ère} fois :

- Lecture littérale
- Esprit de loi

Donc les personnes qui étaient membres titulaires des anciennes commissions ne pourront pas l'être dans ces nouvelles commissions.

☞ Elles pourront par contre être suppléantes.

➤ Propositions

Elles sont faites par le chef de poste après avis de l'Assemblée des Français de l'étranger.

QUESTION ELECTORALES **ET LA NOUVELLE COMMISSION**

La commission des lois et règlements doit garder l'INITIATIVE dans ce domaine.

➤ Nous souhaiterions que la nouvelle commission se penche sur trois grands thèmes, pour une réflexion approfondie et qu'elle fasse des propositions / recommandations.

☞ RAISONS DE L'ABSTENTION

☞ LES OPERATIONS DE VOTE

- Personnel
- Par correspondance
- Par voie électronique

☞ COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ELECTORALE

➤ TOUT CE QUI TOUCHE AU « CODE ELECTORAL » RESTE DU RESSORT DE LA COMMISSION qui effectuera également UNE ETUDE COMPARATIVE DES PROCEDURES utilisées par les autres États vis-à-vis de leur expatriés.

TECHNIQUE BILAN DES ELECTIONS DU 18 JUIN

M. MUCETTI - Sous-directeur
de l' Administration des Français

❖ **ELECTION COMPLEXE**

- A l'étranger
- Modalités nouvelles
- Vote par voie électronique

❖ **RESULTATS**

Contestés dans 5 circonscriptions (*6 recours*), la plupart des recours n'est pas dirigée contre l'administration.

❖ **CLARIFICATION – EVOLUTION**

Les recours, difficultés soulevées dans l'application des textes permettront de progresser :

☞ **Délais doivent être plus précis**

- - date des élections
- - Dépôt de liste,
- - dépôt de la circulaire,

☞ **Bureaux décentralisés**

- Dates des votes par correspondance
- Cadre

☞ **Circulaire**

- Couleur ou pas ?
- Texte / photos ?
- Traduction

☞ **Enveloppes**

- Taille
- Configuration du texte

☞ **Information**

- Des électeurs (Communication rapide des Numic)
- Formation des agents

REPONSES AUX TEXTES ADOPTES

RESOLUTION N° Loi/R.2/06.03

Statut, fonctions et prérogatives des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger → OK

☞ Note aux Ambassadeurs et au Chefs de partis

RESOLUTION N° Loi/R.3/06.03

Devoir de réponse aux textes adoptés par l'Assemblée des Français de l'étranger.

☞ **Réponse** : 2 fiches sur l'état des règles provenant du Ministre de la Justice concerné.

- Représentation des Français de l'étranger aux réunion **de famille : audience et instance**
- Habilitation des associations agréées des Français établis hors de France à intervenir au soutien des actions en justice

☞ Le Ministère estime que les mesures en vigueur sont adaptées.

Vœu Loi/V.1/06.03

Archivage électronique des dossiers de demande de visas

Réponse : Observations techniques et juridiques (valeurs probante de pièces justificatives numérisées devant juridictions).

☞ Nécessite une mise en place de procédure de gestion *mise à l'étude*.

Réponse aux motions : ◆ LOI/M.4/06.03 ◆ LOI/M.1/06.03

Envoi de projet de réponse, il **reste une résolution** Loi/R.1/06.03 :

Présentée conjointement avec la commission des Affaires Européennes est encore sans réponse.

« Rétablissement des droits des français établis hors de France par l'élection au Parlement européen.

Vœu Loi/V.2/06.03

- Indicateurs statistiques concernant l'aide juridictionnelle demandée par les Français , demandé par l'intervenant pour pouvoir lancer l'étude.

Vœu Loi/V.3/06.03

- Enquête par les postes sur les besoins des français établis hors de France en matière d'accès au droit

Deux vœux de questions orales.

La résolution peut soit être traitée en question d'actualité ou reposée en accord avec la commission des Affaires Européennes.